

COMPTE ADMINISTRATIF - 2022 -

La commune Les Magnils-Reigniers est située à une vingtaine de kilomètres à l'est du littoral Atlantique dans la grande plaine de la Vendée, au sud du bocage vendéen et en bordure du marais poitevin. Elle se situe en limite de Luçon.

En 2021, la commune compte 1 526 habitants (source INSEE). Elle est composée de 2 polarités : Les Magnils-Reigniers et Beugné l'Abbé.

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie, où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Les budgets de la commune des Magnils-Reigniers sont votés au chapitre selon la nomenclature M14. En 2023, la nomenclature M57 sera adoptée.

Section de fonctionnement

Les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Dépenses	Recettes
926 397.65 €	1 152 789.65 €

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 226 392.00 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement augmentent dans les mêmes proportions ce qui permet un résultat de fonctionnement confortable et stable.

La commune affecte ce résultat en section d'investissement pour privilégier le financement de ses projets et maintenir son dynamisme.

La commune n'a pas de report de déficit de fonctionnement à apurer.

Dépenses de fonctionnement :

Réalisé 2021	Réalisé 2022
855 580.13 €	926 397.65 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 926 397.65 € en 2022, soit une hausse de 8 % par rapport au réalisé 2021.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les écoles, les services scolaires et périscolaires tels que la restauration scolaire,
- Les dépenses liées à la hausse du prix l'énergie malgré un plan de sobriété,
- L'aménagement, la propreté urbaine, les espaces verts et l'environnement,
- L'administration générale,
- Suite à plusieurs arrêt maladie, les charges de personnel ont augmenté pour assurer les remplacements nécessaires au bon fonctionnement des services.
- L'augmentation du point d'indice.

Recettes de fonctionnement :

Réalisé 2021	Réalisé 2022
1 090 825.73 €	1 152 789.65 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 152 789.65 € en 2022, soit une hausse de +6 % par rapport au réalisé 2022.

Section d'investissement

Les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Dépenses	Recettes
629 560.77 €	642 497.88 €

Dépenses d'investissement :

Réalisé 2021	Réalisé 2022
1 040 298.34 €	629 560.77 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 629 497.88 € en 2022, soit une diminution de 60% par rapport au réalisé 2021

Chapitre	Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	7 966.80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	67 471.65 €
20 - Immobilisations incorporelles	13 615.20€
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	138 051.40 €
23 - Immobilisations en cours	402 455.72 €

Chapitre 040 et 041 :

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordres : intégration d'études pour 7 966.80 €.

Chapitre 16 :

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 67 471.65 € pour 2022. Depuis 2014, les efforts entrepris ont permis de diminuer l'encours de la dette. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique. La capacité de désendettement est préservée et sécurisée.

Chapitre 20 :

Ce chapitre correspond essentiellement aux études préalables aux travaux et à l'accompagnement de la collectivité sur le suivi des travaux et des marchés publics. En 2022 13 615.20 correspondant aux études de rénovation de l'annexe de l'école élémentaire.

Chapitre 204 :

Ce chapitre correspond aux travaux d'effacements des réseaux- aucune écriture n'a été enregistrées cette année.

Chapitre 21 :

Ce chapitre comprend les acquisitions et les travaux réalisés dans l'année ainsi que les acquisitions d'équipements, principalement pour 2022 l'achat de maison rue des sables et leurs démolitions.

Chapitre 23 :

Les travaux portent sur l'achèvement de la première partie de réaménagement du centre bourg de Beugné L'Abbé avec l'espace de vie locale.

Les principaux projets ou acquisitions réalisés en 2022 sont :

OBJETS CONCERNÉS	MONTANTS
Renouvellement des logiciels métiers	7 159 €
Création site internet	2 856 €
Acquisition parcelle boisée La Barre	3 000 €
Acquisition maison 24 rue des sables (Création Commerce)	82 026 €
Plantation une naissance un arbre	1 300 €
Renouvellement tondeuse autoportée	10 500 €

Acquisition camion service technique	19 800 €
Equipement défibrillateur	5 714 €
Acquisition matériel portatif pour les services techniques	2 738 €
Travaux espace de vie locale	402 455 €
Frais d'études rénovation de l'annexe école élémentaire	13 615 €

Recettes d'investissement :

Réalisé 2021	Réalisé 2022
693 588.66 €	642 497.88 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 642 497.88 € pour 2022, soit une baisse de 8 % par rapport au réalisé 2021.

La section d'investissement est financée par l'excédent de fonctionnement, les dotations aux amortissements, le remboursement de la TVA (67 741 €), la taxe d'aménagement (11 014 €), les subventions (253 744 €).

Trésorerie :

La commune contractualise chaque année une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 €. Cette dernière a été utilisée en 2022.

Les ratios de 2022 :

MARGES ET CAPACITÉ D'ÉQUIPEMENT		2022
<i>Recettes d'exploitation (RRF)</i>		1 152 789.65 €
<i>Dépenses d'exploitation (DRF – Intérêts)</i>		911 831.57 €
ÉPARGNE DE GESTION (Marge Brute d'Exploitation)		240 958.08 €
6611	<i>Intérêts des emprunts</i>	14 566.08 €
ÉPARGNE BRUTE		226 392.00 €
1641	<i>Remboursement du capital</i>	67 471.65 €
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT		158 920.35 €
<i>Recettes d'investissement intégrables (FCTVA + Taxe am.) = Épargne</i>		78 59.74 €
ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE		237 680.09 €
SUIVI DE L'ENDETTEMENT		2022
Capital restant dû au 01/01 de l'année N		710 708.76 €
Capital restant dû au 31/12 de l'année N		643 987.05 €
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>		2.67
<i>En cours total des dettes bancaires et assimilées au 31/12 de l'année N / Epargne brute</i>		
<i>Durée résiduelle moyenne (en années)</i>		9.54
<i>En cours total des dettes bancaires et assimilées au 01/01 de l'année N / Remboursement en capital de l'année N</i>		

RATIOS	2022
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (CAC)	0.82
<i>Ne doit pas dépasser 1 sur 2 années consécutives</i>	
<i>(Charges réelles de fonctionnement + remboursement en capital de la dette) / Produits réels de fonctionnement</i>	
RIGIDITÉ DES CHARGES STRUCTURELLES	0.40

<i>Ne doit pas être égal ou supérieur à 55%</i>	
<i>[(Charges de personnel – atténuation de charges) + contingent et participation – art.655 + charges d'intérêts] / Produits réels de fonctionnement</i>	
NIVEAU D'ENDETTEMENT (2)	
<i>Ne doit pas dépasser 9,8</i>	2.31
<i>En cours total de la dette / Capacité d'autofinancement brute</i>	
EQUIPEMENT BRUT PAR HABITANT	357.89
<i>Dépenses d'équipement / nombre d'habitants</i>	
ENDETTEMENT PAR HABITANT	422.84
<i>Montant de la dette / nombre d'habitants</i>	

La bonne maîtrise des finances communales va permettre sur l'année 2023 de poursuivre la politique d'investissement. Les ratios favorables laissent des marges de manœuvres intéressantes à la collectivité.

Le Maire
Nicolas VANNIER.

